

Département des Côtes d'Armor  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GONSE Inès (suppléante) ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; KERHERVE Guy ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
BREZELLEC Marcel	à VIBERT Richard
CHAPPE Fanny	à LE MEAUX Vincent
CONNAN Josette	à LE GAOUYAT Samuel
JOBIC Cyril	à SCOLAN Marie-Thérèse
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à CADUDAL Véronique
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
PARROT Marie-Christine	à GOUAULT Jacky
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
RASLE-ROCHE Morgan	à CLEC'H Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 29 juin 2022

DEL2022-07-130

CENTRE DE SANTE DE L'ARMOR A L'ARGOAT - SUBVENTION

**Vu** la délibération validée par le Conseil d'Agglomération le 29 mai 2018 ;

Les habitants du territoire sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins médicaux dans un contexte de pénurie de médecins généralistes libéraux. Ce bassin de population est marqué par une démographie vieillissante et par un état de précarité sanitaire et économique important comme le montre le diagnostic du Contrat Local de Santé.

La création d'un Centre de Santé est apparue comme une des réponses aux enjeux d'accès aux soins et comme une réponse complémentaire au mode d'exercice libéral face à la pénurie médicale. Il a ouvert ses portes officiellement le 26 avril 2019. Après 3 années d'exercice, ce dernier a prouvé l'intérêt de son existence pour le territoire et ses habitants. Fin 2021, ce sont 12 999 consultations qui ont été réalisées et 2 502 patients qui ont choisi le Centre de Santé pour médecin traitant référent, soit une augmentation de 1 136 par rapport à l'année précédente.

Fruit d'un engagement partenarial entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le Centre Hospitalier de Guingamp, le Centre de Santé est porté juridiquement par ce dernier. Cet engagement partenarial s'est formalisé au travers d'une convention qui venait notamment fixer le soutien financier de l'Agglomération en cas de déficit.

Cette convention avait été conclue sur trois ans et avait plafonnée en 2021 son soutien à 75 000 €.

- Les comptes arrêtés du Centre de Santé stipulent un déficit 2021 de 70 577.53 €.

Arrivée à échéance et afin d'assurer la pérennité de la réponse à l'accès aux soins à destination de la population, il est proposé de :

- Réactualiser ladite convention pour les trois prochaines années (2022-2023-2024) (annexe).
- Préciser les éléments de suivi et les engagements réciproques
- Fixer le montant maximal du soutien financier de l'agglomération au cours des trois prochaines années :
  - Exercice 2022 (versement 2023) : 75 000 €
  - Exercice 2023 (versement 2024) : 72 500 €
  - Exercice 2024 (versement 2025) : 70 000 €

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- De valider le versement de la somme de 70 577.53€ au titre de l'exercice 2021;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce versement et ce dossier ;
- De valider la convention de partenariat 2022 à 2024 entre le Centre de Santé de l'Armor à l'Argoat et Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Christian PRIGENT

